

par la somme de \$1,750.36. En d'autres termes, les édifices de l'Etat de même que les autres propriétés sont tenus d'acquitter leur part du coût des améliorations municipales à Kitchener. C'est ce qui se fait partout.

M. HOCKEN: En est-il ainsi dans toutes les autres villes?

L'hon. J. H. KING: Oui; pour les améliorations municipales.

M. HOCKEN: Ce n'est pas ce que je croyais être.

M. SPEAKMAN: Je ne prends pas la parole pour m'opposer à ce crédit, mais pour demander quelques renseignements qui s'appliquent aussi à d'autres crédits. Si j'ai bien compris ce que nous a dit le ministre, le Gouvernement est obligé, pour ce qui est de tous les édifices publics, de payer sa part de toutes les améliorations municipales proportionnellement à la longueur du front de ses terrains, mais n'est pas sujet à aucune autre taxe municipale.

L'hon. J. H. KING: Nous ne sommes pas assujétis aux taxes générales; mais, avec le consentement du Gouvernement, nous contribuons aux améliorations locales.

M. HOCKEN: Avec l'approbation du Gouvernement? Depuis combien de temps cette coutume est-elle en vigueur?

L'hon. J. H. KING: Depuis environ vingt-cinq ans.

(Le crédit est adopté.)

Améliorations à l'Imprimerie, \$1,000.

M. CAMPBELL: Ne doit-on pas construire un nouvel édifice pour l'imprimerie? S'il en est ainsi, est-il nécessaire d'améliorer l'ancien?

L'hon. J. H. KING: Ce montant est un solde sur l'entreprise déjà accordée pour les améliorations à l'édifice actuel.

(Le crédit est adopté.)

Ottawa, sur achat de l'édifice Daly, \$148,000.

M. McQUARRIE: Comment expliquez-vous ce crédit?

L'hon. J. H. KING: Il s'agit du troisième versement sur le prix d'achat de \$1,000,000 de l'édifice Daly. Cet édifice a été loué au gouvernement au taux annuel de \$85,000. Les propriétaires de l'édifice ont offert de le vendre pour \$1,000,000, payable en dix versements annuels de \$100,000 chacun, avec intérêt à six pour cent. C'est le troisième versement, et il en restera encore sept.

M. McQUARRIE: Quand a été fait le premier versement? ?

L'hon. J. H. KING: En août 1921.

M. LEWIS: Est-ce là le coût initial de l'édifice Daly? Il me semble qu'un million pour cet édifice est hors de proportion avec le coût.

L'hon. J. H. KING: Cet édifice n'a pas été construit par le gouvernement. On l'a acheté, et l'architecte en chef, dans un mémoire daté de mai 1921, a recommandé l'achat sur la base ci-dessus mentionnée de \$100,000 par année avec intérêt à six pour cent; le paiement ainsi réparti sur une période de dix ans rend déjà l'achat avantageux pour le Gouvernement, en le considérant comme un loyer, mais il faut aussi penser qu'il est bon de compléter le bloc des propriétés achetées par la Couronne.

M. LEWIS: Comment coûteront les modifications à faire à cet édifice pour le mettre propre à y installer des bureaux?

L'hon. J. H. KING: Nous occupons déjà l'édifice à un loyer de \$85,000 par année; et on a cru bon alors d'acheter l'édifice en répartissant les paiements sur une période de dix ans.

(Le crédit est adopté.)

Saskatchewan, édifices publics fédéraux, améliorations, réparations, etc., \$17,000.

M. LEWIS: Le printemps dernier, j'ai attiré l'attention du ministre sur le service des postes à Swift-Current. Je crois savoir que le Gouvernement a acheté il y a quelques années un terrain en vue de construire plus tard un bureau de poste. L'année dernière, quand j'en ai parlé au ministre, il a dit qu'il avait l'intention d'étudier la question. L'a-t-il examinée, et dans l'affirmative, quelle décision a été prise? Le crédit renferme-t-il quelque chose pour un bureau de poste à Swift-Current?

L'hon. J. H. KING: Nous avons pris des renseignements, et nous avons signé un bail d'un an à prix réduit pour l'édifice que nous occupons.

M. LEWIS: Le ministre considère-t-il l'édifice actuel convenable pour le bureau de poste de Swift-Current?

L'hon. J. H. KING: Les rapports que nous avons disent qu'il est convenable.

(Le crédit est adopté.)

Moose Jaw, édifice public, améliorations au système de chauffage, \$12,000.

M. BANCROFT: Que comprend ce crédit?

L'hon. J. H. KING: Cette somme est destinée à la pose de nouvelles chaudières pour remplacer les quinze chaudières actuelles qui sont en mauvais état et qui ne peuvent pas